



Le SNEP FSU 69 vous propose
**un stage de formation sur
les ARTS du Mouvement -
Cirque et Danse**
les **LUNDI 22 et MARDI 23 JANVIER 2024**
- DARDILLY -



Enseigner les arts du mouvement (arts du cirque et danse)

Les formateurs : Laurence Prudhomme-Poncet du collège St Exupéry de Lyon 4, responsable d'un atelier Arts du Cirque pendant plus de 15 ans en collège et surtout professeure relais arts du cirque auprès de la DAAC pendant une dizaine d'années ET **Fabrice Gimenez** du lycée Aragon de Givors avec un passage au sein de l'équipe Spé Arts du Cirque du lycée Doisneau de Vaulx en Velin (2012-2023). Il a pu proposer ses enseignements des activités artistiques face à des populations diverses en lycées Pro, en collèges REP, en STAPS et au SUAPS ... et en UNSS aussi. Il a déjà amené d'autres PEPS dans le cadre des stages FPC à une autre maîtrise de leurs compétences dans leurs enseignements des activités artistiques

Leur PROJET de Formation

Nous vous proposons de traverser, par la pratique, démarches de création et situations d'apprentissage construites au fil des rencontres avec des artistes et des expériences avec les élèves.

Les créations actuelles explosent les frontières entre les arts. La danse et le cirque s'entremêlent, s'entrecroisent. Plutôt que d'interroger les frontières, les limites, nous envisageons les arts du mouvement à partir des points de rencontre notamment le jeu avec le mouvement et la gravité, équilibres et déséquilibres. Nous organiserons les savoirs à apprendre tels que nous les avons définis en 3 étapes et vous proposerons également des mises en œuvre concernant l'évaluation et notamment la question des AFL (P).

Nous nous invitons à explorer, échanger, à nous questionner collectivement.

**VENIR EN FORMATION SYNDICALE :
UN ACTE MILITANT / UNE ACTIVITE REVENDICATIVE**

Nous nous devons de parler, même très rapidement, de ce qui se passe dans notre académie comme dans toutes celles de la France entière, puisque c'est une des dernières décisions prise par notre ancien Ministre de l'Éducation P. N'Daye et confortée par le « nouvel » arrivant G. Attal que met en avant le PLAN « *de faire passer à l'horizon 2024 100% des formations en dehors du face à face pédagogique* ». Pour le dire très clairement le soir après les journées de classe et/ou durant les périodes de congés scolaires.

L'attaque est donc double et grave sur l'exercice effectif de notre droit à nous former tout au long de la carrière : les formations doivent à terme n'être proposées que sur le hors temps scolaire ; et en cas d'impossibilité, le collègue ne sera autorisé à y s'y rendre que s'il est remplacé (ou auto remplacé). Le PACTE, et tous les enseignants doivent en être conscients, est un OUTIL au service de de recul, de cette disparition de notre Formation Continue. C'est empêcher les enseignants de s'engager pour une autre professionnalité.

Syndicalement, dans notre bulletin de rentrée SNEPFSU Lyon, nous vous annonçons que nous allons nous engager dans l'action. En centrant cette première rencontre avec la profession sur les Activités Physiques et Sportives, nous sommes sûrs qu'au-delà de la réponse aux besoins de certains d'entre vous, vous saurez répondre présents car vous restez demandeurs de moments de rencontres et vous montrerez ainsi qu'une formation faite sur le temps de travail ne nuit en rien - malgré votre absence devant élève - à la qualité de vos propositions pédagogiques.



STAGE SYNDICAL SNEP FSU

Inscriptions

RAPPEL : ce congé est de droit

1. Effectuer une DEMANDE de FORMATION SYNDICALE

Recopier le formulaire de demande de congé (ci-dessous) et le remettre à votre chef d'établissement ou de service **qui n'a aucun avis à donner**. Seul le recteur peut le faire. Dans le cadre d'un stage syndical, il n'y a PAS de convocation à joindre, même si beaucoup de secrétariats d'EPLÉ en réclame une. Une attestation de STAGE vous sera remise à l'issue de celui-ci.

Cette demande doit donc être transmise **au plus tard un mois avant la date de stage**. Mais pas d'auto-censure si vous êtes hors délai. Prendre contact avec les militants du SNEP (s2-lyon@snepfsu.net). Le Recteur peut refuser (ce qui ne s'est jamais vu !!!) mais **à défaut de réponse expresse du recteur au plus tard le 15ème jour qui précède le stage, le congé est réputé accordé (art.3 du décret 84.474 du 15 juin 1984) . Pas de réponse vaut ACCORD.**

Modèle de demande à envoyer au recteur par voie hiérarchique

Nom – Prénom
Grade et fonction
Etablissement ou service

l'Académie de Lyon

Monsieur le Recteur de

sous couvert de Mme/M. XXXXX, chef d'établissement

Conformément aux dispositions prévues :

-à l'article 34 (7è) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, pour les fonctionnaires

-à l'article 2 de la loi 82-997 du 23 novembre 1982 pour les agents non titulaires de l'Etat, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter un congé pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera les LUNDI 22 et MARDI 23 JANVIER 2023 à DARDILLY de 8h30 à 17h.

Il est organisé par le SNEP-FSU, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la F.S.U, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29.12.1999 publié au J.O. du 06.01.2000).

Fait à

le

Signature

2. S'inscrire auprès du SNEP

Cette INSCRIPTION doit se faire auprès du SNEP FSU Lyon par mail s3-lyon@snepfsu.net. Cela permet aux militants organisateurs de connaître le nombre de participants et de prévoir au mieux les conditions d'accueil (café du matin et repas de midi ...aux restaurants pédagogiques)

COUPON REPONSE

Je souhaite participer au STAGE Arts du Mouvement

NOM – Prénom :

Etablissement :

PS : vous recevrez ultérieurement le déroulé de ce stage ainsi que les modalités d'accueil avec leurs tarifications (réservation de plus de 30 places aux restaurants pédagogiques du lycée Fr. Rabelais Dardilly ...)